



UNIFAF en danger ! FO Action Sociale s'y oppose TOUS EN GREVE LE 9 AVRIL 2015

Dès l'ouverture des négociations de Branche relatives à la Formation Professionnelle Continue en septembre 2014, FO Action Sociale, rejoint par toutes les autres organisations syndicales de salariés, a mis en avant la revendication essentielle : pour préserver à la fois notre OPCA UNIFAF ainsi que l'accès à la Formation Professionnelle de tous les salariés, il faut maintenir au minimum la contribution financière des employeurs à hauteur de 2,30 % de la masse salariale.

UNIFED, en fidèle soutien à la politique « austéritaire » du gouvernement, en a décidé autrement.

Elle a ouvert cette négociation par la dénonciation de tous les accords existants. Cette manœuvre n'avait pour but que de mettre la pression sur les organisations syndicales afin de trouver un ou plusieurs signataires dociles qui les accompagneraient dans la réduction des droits des salariés à la Formation Professionnelle Continue.

Elle propose un taux de contribution mutualisé à hauteur de seulement 1,35 %. Dans l'accord, elle cherche à instrumentaliser UNIFAF aux seuls intérêts des employeurs.

Ainsi, UNIFED porte seule l'entière responsabilité de la situation de blocage en cours et du risque de disparition de l'OPCA UNIFAF. Elle crée une situation de danger qui voit à nouveau l'ensemble des organisations syndicales de salariés s'opposer à sa volonté de détruire notre OPCA de Branche.

FO Action Sociale, à l'origine de la création de cet outil au service de la formation des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, n'accepte toujours pas cette situation contraire aux intérêts des salariés.

C'est pourquoi la FNAS FO ne signera pas l'accord de branche actuel qui prépare à terme la mort de l'OPCA et immédiatement près de 100 suppressions d'emplois à UNIFAF. FO utilisera son droit d'opposition si nécessaire.

FO Action Sociale exige la réouverture au plus vite de cette négociation en Commission Mixte Paritaire, avec comme préalable la négociation d'un taux de contribution des employeurs à hauteur des besoins nécessaires pour préserver l'outil de formation UNIFAF. Pour nous, ce taux ne peut pas être inférieur à 2,30 % car c'est le seul à même de garantir l'avenir de l'OPCA et de tous ses emplois.

**POUR PRESERVER LEUR OUTIL DE TRAVAIL ET TOUS LES EMPLOIS,
FO Action Sociale invite les salariés d'UNIFAF à se réunir en Assemblée Générale,
et à rejoindre le mouvement de grève interprofessionnelle et unitaire (FO, CGT,
SOLIDAIRES ET FSU) du 9 avril 2015 CONTRE LA POLITIQUE D'AUSTERITE**

Paris, le 26 mars 2015

7 passage Tenaille - 75014 PARIS

☎ 01 40 52 85 80 ☎ 01 40 52 85 79 @ : lafnas@fnasfo.fr 🌐 : www.fnasfo.fr